



Le primat de l'Église assyrienne de l'Orient qualifie la loi adoptée contre l'Église par les autorités ukrainiennes d'atteinte aux droits et à la liberté religieuse.



Le 25 août 2024, dans une lettre adressée au patriarche Cyrille de Moscou et de toutes les Russies, le catholicos-patriarche de l'Église assyrienne de l'Orient Mar Awa III a exprimé sa position sur la loi interdisant l'Église orthodoxe ukrainienne.

Sainteté, très honoré confrère !

C'est avec une profonde tristesse et une sérieuse inquiétude que j'ai appris l'adoption le 20 août par la Rada suprême d'une loi interdisant l'Église orthodoxe ukrainienne canonique, présidée par Sa Béatitudo le métropolitain Onuphre de Kiev et de toute l'Ukraine. Le projet de loi N° 8371, signé le 24 août par le président ukrainien, n'est rien moins qu'une atteinte aux droits et à la liberté religieuse au regard de la Constitution de l'Ukraine et du droit international, garants de la liberté de religion.

Le projet de loi, qui vise prétendument à défendre les associations religieuses ukrainiennes de « l'influence étrangère », a manifestement été adopté dans un seul but : placer l'Église orthodoxe ukrainienne et ses fidèles hors la loi. Par ailleurs, le chef de l'État ukrainien a déclaré publiquement que cette loi avait pour objectif de « défendre la vie spirituelle » en Ukraine. Il est profondément triste que les hommes politiques et les législateurs laïcs se considèrent comme défenseurs de leur pays sans avoir eux-mêmes ni la foi, ni la crainte de Dieu.

Exprimant notre solidarité avec l'Église orthodoxe canonique en Ukraine en ces temps difficiles, nous élevons nos prières pour Sa Béatitude le métropolite Onuphre, pour tous les membres du Synode des évêques, pour les prêtres, les moines et particulièrement pour les fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne. Nous prions pour que l'adoption de cette loi inique ne déclenche pas de persécutions contre le peuple de Dieu, et pour que les droits et les privilèges de l'Église orthodoxe ukrainienne soient pleinement protégés selon la loi du pays. Je comprends les conséquences de ces événements pour l'Église orthodoxe russe et l'affliction qu'ils causeront.

Les paroles vivifiantes de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ reviennent à l'esprit. Elles caractérisent bien la situation des fidèles de l'Église orthodoxe ukrainienne et de tous les fidèles qui souffrent de cette loi injuste : « Heureux serez-vous, lorsqu'on vous outragera, qu'on vous persécutera et qu'on dira faussement de vous toute sorte de mal, à cause de moi. Réjouissez-vous et soyez dans l'allégresse, parce que votre récompense sera grande dans les cieux ; car c'est ainsi qu'on a persécuté les prophètes qui ont été avant vous » (Mt 5,11-12).

Terminant cette lettre, nous tenons à vous assurer, très honoré confrère, de nos sincères prières et pensées pour Votre Sainteté et Sa Béatitude en cette heure. Nous prions le Dieu Tout-Puissant d'envoyer Son aide et Sa force à tous ceux dont la vie est affectée injustement et désagréablement par l'adoption de cette loi tyrannique. Que la grâce et la paix de notre Seigneur Jésus-Christ soient avec Votre bien-aimée Sainteté maintenant et toujours. Amen.

Fraternellement dans le Seigneur Jésus-Christ,

+MAR AWA III,

Par la grâce de Dieu catholicos-patriarche

de l'Église assyrienne de l'Orient en Irak et dans le monde entier